

CNÄPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



En 2022, je vote pour

118 rue du Château des Rentiers
75013 Paris
Tél. : 01 45 83 50 60
E-mail : contact@cnape.fr
www.cnape.fr



03 Éditorial

04 En 2022, je vote pour affirmer que l'enfance et la jeunesse sont une priorité nationale

06 En 2022, je vote pour considérer l'enfant dans sa globalité

08 En 2022, je vote pour se mobiliser pour la protection des enfants en danger

10 En 2022, je vote pour porter les efforts sur la prévention

12 En 2022, je vote pour agir pour l'avenir de tous les jeunes

14 La CNAPE en un regard

L'enfance semble ignorée des candidats. Qu'en disent-ils ?
Pas grand-chose, ou rien !

Pourtant, l'enfance devrait être au cœur de leurs préoccupations. Comment penser la société sans les enfants, sans les prendre en compte ? N'est-ce pas un sujet central pour des millions de parents et de familles, de professionnels, de bénévoles ? N'est-ce pas une préoccupation majeure que notre pays doit avoir constamment en tête ? N'est-ce pas un projet, une ambition que nos gouvernants doivent porter, non pas comme un problème mais comme le souhait de leur bien-être et une source d'espérance pour le futur de notre pays ?

Pourquoi cette impasse sur l'enfance ? Certes elle ne vote pas, n'exprime pas de position politique, n'a pas d'espace d'expression pour prendre part au débat. Sans doute parce que les adultes parlent à leur place et que les enfants n'ont pas d'avis pensez-vous ? Détrompez-vous, car ils y sont sensibles, pour peu que leur soit consacré du temps pour expliquer, pour échanger, pour les écouter.

Nous voulons que l'enfance soit au cœur du programme de chaque candidat. Et si tel n'est pas le cas, nous ne lui porterons aucune attention. Nous voulons que l'enfance soit prise en considération. Nous voulons qu'elle soit une question prioritaire. Il ne s'agit pas d'affichage, mais d'avoir un grand projet pour l'enfance, toute l'enfance, des plus petits aux plus grands, où qu'ils vivent sur notre sol, quelle que soit leur histoire, quel que soit leur état.

Nous voulons une ambition forte pour eux, portée, affirmée et concrétisée chaque jour. Pour qu'ils soient respectés, pour qu'ils grandissent et s'épanouissent le mieux possible, pour qu'ils soient protégés. C'est une exigence.

Nous voulons un futur plein de promesses, de perspectives pour chacun, qui leur donne le désir de la société, d'y vivre pleinement.

Notre plateforme n'est pas irréaliste. Elle est réalisable. Il suffit de vouloir.

Il est grand temps !

*La Cnape, la fédération des associations
de protection de l'enfant*

En 2022, je vote pour

- ▶ Considérer l'enfant dans sa globalité
- ▶ Se mobiliser pour la protection des enfants en danger
- ▶ Porter les efforts sur la prévention
- ▶ Agir pour l'avenir de tous les jeunes

#PrioritéEnfanceJeunesse2022

Affirmer que l'enfance et la jeunesse sont une priorité nationale

Chaque enfant a droit au respect dû à sa personne, à une éducation sans violence, à la garantie d'un cadre de vie décent et sécurisant, à des réponses appropriées à ses besoins fondamentaux.

Tel est le leitmotiv de la CNAPE depuis plus de 70 ans.

Telle est la mission des associations qu'elle fédère.

Ce sont près de 28 000 professionnels et 8 000 bénévoles qui accompagnent et accueillent chaque jour plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

La fédération a développé une expertise unique en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres. Représentée sur le territoire métropolitain et ultramarin par ses 18 délégations régionales, elle constitue un ensemble associatif dynamique et engagé.

Jamais autant qu'aujourd'hui, la CNAPE ressent le besoin de reconsidérer les solidarités, de revaloriser les métiers dits « d'utilité sociale », de décloisonner les politiques publiques afin d'avoir enfin une action globale cohérente à destination des enfants, des jeunes et de leur famille.



On m'a toujours dit que j'étais un bon à rien et puis un jour, mon éducateur a été là pour moi. Il m'a donné confiance, il m'a dit que je pouvais réussir. Sans lui, je n'en serais pas là aujourd'hui. Je ne fais plus de bêtises, j'ai des projets, je fais des études, je vais avoir un travail, la belle vie, quoi!

Hamza J.

Etre en foyer, c'est protéger un enfant, le mettre en sécurité, c'est une possibilité de l'accompagner afin de recréer du lien avec sa famille. D'ailleurs, me concernant, j'appréhendais en arrivant au foyer. J'avais des craintes, mais ça a été bénéfique et j'en ai de bons souvenirs.

Louane X.

Je n'arrive plus à recruter. J'ai des services qui tournent à moitié alors qu'ils devraient être à plein régime avec toutes les mesures qu'on nous envoie. Je signe CDD sur CDD et encore, je suis content de trouver des professionnels un minimum qualifiés mais on pense aux enfants? Les absences, les ruptures, ils connaissent déjà, pas la peine d'en rajouter. Mais pas le choix, on gère l'impossible.

Pierre L.



Je suis assistante sociale et je gagne 1394 euros net par mois. Après 30 ans de carrière, je gagnerai maximum 2450 euros. Je suis jeune et j'aime mon métier mais je ne le ferai pas encore très longtemps dans ces conditions. En 10 ans, le pouvoir d'achat des salariés des structures associatives a baissé de 25% et nombre d'entrées de grilles sont toujours en deçà du SMIC, faute de moyens autorisés par les pouvoirs publics. On a aucune reconnaissance, on est invisible. C'est de plus en plus dur au quotidien, c'est une mise à mort progressive de nos métiers. Et quand on sera tous partis, qui s'occupera des enfants?

Hélène K.



Il y a des listes d'attente partout et elles s'allongent. Pour un rendez-vous en pédopsychiatrie, c'est mission impossible. Un suivi en Camps, pareil. Je ne parle même pas des mesures de protection de l'enfance: plus d'une centaine d'enfants attendent d'être pris en charge! Qui est prioritaire? Le bébé? La fillette dont le père est alcoolique et violent? Le garçon qui subit des violences sexuelles? L'ado sous emprise? C'est cornélien et c'est notre quotidien. Pour certains, six mois ce n'est rien mais six mois d'insécurité, c'est très long pour un enfant.

Jasmine H.

Dans ma famille d'accueil, cela nous aide car il y a de l'amour.

Titouan N.

Considérer l'enfant dans sa globalité

La France, État partie à la Convention internationale des droits de l'enfant, s'est concrètement engagée à déployer en faveur de tous les enfants de moins de 18 ans vivant sur son sol :

- ▶ une politique de protection à l'encontre de toutes formes de violences, que ce soit dans le cadre intrafamilial, spécialisé ou scolaire, en tous lieux de droit commun ;
- ▶ une politique éducative inclusive, positive, stimulante et valorisante, toujours adaptée à leurs aptitudes, réactive aux troubles de l'attention et aux décrochages scolaires précoces ;
- ▶ une politique de santé qui prend soin, attentive à leur bien-être dès la naissance et jusque la majorité, accessible quel que soit l'endroit où ils vivent, offrant des réponses en adéquation avec leurs besoins de soins ordinaires ou spécialisés ;
- ▶ une politique assurant au quotidien des conditions de vie décentes afin de soutenir leurs apprentissages et de favoriser la plénitude de leur développement ;
- ▶ une politique favorisant l'accès aux loisirs afin de contribuer à leur épanouissement ;
- ▶ une politique respectueuse de leur droit d'expression, encourageant leur participation à la vie sociale, considérant leurs avis, afin de développer en chacun le discernement et le libre arbitre, et d'encourager progressivement leur autonomie.

Les questions liées à l'enfance et à la jeunesse sont pluridimensionnelles – sociales, psychologiques, médicales, éducatives, politiques, économiques,

culturelles –, pluri-institutionnelles et concernent de multiples acteurs, relevant notamment de la société civile. Or, les politiques publiques organisées par thématiques maintiennent un cloisonnement des dispositifs. Cet éclatement entre une dizaine de ministères ne permet pas une impulsion politique forte et cohérente en direction de l'enfance et de la jeunesse, tant pour ce qui concerne l'élaboration concertée de ses finalités et de ses objectifs, que pour son pilotage et sa mise en œuvre.

Sans concertation ou coordination, il peut conduire à des mesures contraires, voire à ne pas traiter un aspect des difficultés rencontrées par l'enfant ou ne pas identifier ses besoins faute d'appréhension de la totalité de la situation. Il peut amener à des ruptures de parcours ou des renvois de l'enfant d'institutions en institutions. L'absence d'une vision d'ensemble au niveau national se répercute au niveau de sa prise en charge.

Il est par conséquent indispensable de définir une politique nationale globale de l'enfance et de la jeunesse, qui prenne en compte tous les moments et les pans de vie de l'enfant, tout en respectant les spécificités inhérentes à chacun et les besoins qui leurs sont propres. Elle doit être co-construite avec l'ensemble des acteurs et des décideurs concernés, enfants, parents, pouvoirs publics, associations, professionnels, acteurs de la société civile. Elle doit s'assurer des moyens disponibles au niveau local pour mettre en œuvre les mesures impulsées au niveau national. Il ne s'agit pas de

définir des vœux pieux mais de s'assurer de leur application sur l'ensemble du territoire.

Seul un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse peut y parvenir.

Il est essentiel de s'interroger, avant toute décision politique, quant à son impact sur les enfants. Ce ministère, tout en assurant une visibilité à l'enfance, pourrait en être le garant. Il devrait également être attentif à la situation en Outre-Mer, en prenant en compte les spécificités de ces territoires d'une part, et en s'assurant des moyens disponibles localement pour garantir le bien-être de chaque enfant et de chaque jeune d'autre part.

Déclinaison de ce ministère unique, un code de l'enfance qui regrouperait tous les textes législatifs et réglementaires concernant les enfants et les jeunes. Il permettrait d'apporter une réponse globale et cohérente aux différentes problématiques qu'ils peuvent rencontrer.

Les dispositions juridiques concernant l'autorité parentale, le lieu de résidence de l'enfant, son éventuelle protection, etc, relèvent actuellement du code civil; celles liées à l'enfance délinquante du code de justice pénale des mineurs ; celles relatives aux prestations d'aide sociale à l'enfance du code de l'action sociale et des familles. Par ailleurs, à titre d'exemple, un élève est soumis aux dispositions du code de l'éducation dans le cadre de sa scolarité. Un enfant reste un enfant, au sein de sa cellule familiale,



accompagné par un établissement ou un service de la protection de l'enfance, à l'école, en tant que patient, etc.

Il faut en finir avec le morcellement de sa vie. Un même code qui s'appliquerait à l'ensemble de son quotidien, permettrait de clarifier sa situation mais surtout assurerait une appréhension globale de sa situation, de ses besoins et des réponses à y apporter.



L'Etat doit affirmer son ambition pour la jeunesse et sa volonté de définir un projet de société tourné vers l'avenir. Les enfants et les jeunes sont les citoyens de demain. Il importe de s'assurer des conditions de leur développement, de leur bien-être et de leur avenir.

C'est pourquoi la CNAPE préconise de :

- ▶ Promouvoir un cadre de référence unique sur la base de critères objectifs communs applicables sur l'ensemble du territoire et garanti par l'État.
- ▶ Créer un code général de l'enfance et de la jeunesse comportant l'ensemble des dispositions pénales, civiles, sociales, éducatives, sanitaires, porté par un ministère de l'enfance et de la jeunesse.
- ▶ Évaluer de manière effective et systématique l'impact des politiques publiques quant au respect et à la mise en œuvre des droits de l'enfant.
- ▶ Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants en situation de handicap par une meilleure articulation entre le milieu ordinaire et l'accompagnement spécialisé.
- ▶ Lutter contre les inégalités en matière d'accès aux droits, notamment pour les enfants les plus vulnérables avec un focus particulier en matière de santé.

Il est essentiel de s'interroger, avant toute décision politique, quant à son impact sur les enfants. Ce ministère, tout en assurant une visibilité à l'enfance, pourrait en être le garant.



Je suis assistante sociale et je gagne 1394 euros net par mois. Après 30 ans de carrière, je gagnerai maximum 2450 euros. Je suis jeune et j'aime mon métier mais je ne le ferai pas encore très longtemps dans ces conditions. En 10 ans, le pouvoir d'achat des salariés des structures associatives a baissé de 25% et nombre d'entrées de grilles sont toujours en deçà du SMIC, faute de moyens autorisés par les pouvoirs publics.

On a aucune reconnaissance, on est invisible. C'est de plus en plus dur au quotidien, c'est une mise à mort progressive de nos métiers. Et quand on sera tous parti, qui s'occupera des enfants ?

Helene K.

Se mobiliser pour la protection des enfants en danger

Essentiels dans le maintien de la cohésion sociale, les professionnels et les bénévoles de la protection de l'enfance répondent, chaque jour, aux besoins d'accompagnement de centaines de milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en difficulté. Pleinement mobilisés auprès des plus fragiles, ils réparent les inégalités de destin et offrent des perspectives d'avenir à ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un environnement familial épanouissant. Face aux effets de la crise sanitaire, le rôle des travailleurs sociaux est d'autant plus crucial avec l'augmentation des violences intrafamiliales, de la pauvreté des familles et des jeunes, du décrochage scolaire, etc. Sans évoquer les impacts délétères sur la santé mentale des enfants, des adolescents et des étudiants, mise à rude épreuve depuis de longs mois.

Maillon social de premier plan, les métiers de la protection de l'enfance, et du travail social en général, souffrent d'une crise sans précédent. Elle n'est pas nouvelle mais atteint aujourd'hui un point de non-retour. La ligne rouge est franchie. Les associations n'arrivent plus à recruter des personnels qualifiés. Tous les départements sont touchés, en métropole comme dans les territoires ultramarins. Tous les secteurs d'activité sont touchés : la protection de l'enfance avec l'accompagnement en milieu ouvert, les familles d'accueil ou l'hébergement en foyer, la justice pénale des mineurs et le handicap. Toutes les fonctions sont touchées, y compris celles relevant de l'encadrement.

Cette crise est complexe et multifactorielle. Si l'enjeu des revalorisations salariales est majeur, d'autres facteurs viennent expliquer

le déficit de candidats. Parmi eux, la dégradation des conditions de travail, le manque de reconnaissance de son utilité, les documentaires négatifs successifs et à charge pesant notamment sur les métiers de la protection de l'enfance, l'inadéquation des formations initiales, l'insuffisant portage politique qui la rend invisible.

A cela s'ajoute le manque de considération des pouvoirs publics à l'égard des métiers du travail social qui a atteint son paroxysme durant la crise sanitaire. Malgré leur engagement exemplaire au même titre que les soignants, les travailleurs sociaux ont été exclus de la prime COVID, puis des revalorisations salariales suite aux accords du Ségur de la santé.

De plus, cette situation risque d'affecter la mobilisation des bénévoles au sein des associations qui souffrent également de ce climat délétère.

Allongement des listes d'attente, épuisement des professionnels et des bénévoles, violences institutionnelles : ce sont les enfants et les jeunes qui subissent de plein fouet ces dysfonctionnements. Si rien n'est fait immédiatement, à très court terme, leur protection ne sera plus assurée.

Relancer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance est un défi sociétal majeur qui mérite une réflexion globale et concertée. Des réponses fortes sont attendues pour permettre aux associations de poursuivre sereinement leurs missions, dans le respect des droits des personnes accompagnées, des exigences de qualité et de sécurité. Ces enjeux doivent être une préoccupation centrale du débat public tant leurs conséquences seront importantes sur les plus vulnérables.



Les associations gèrent une situation impossible et seront très bientôt incapables de garantir une qualité d'accompagnement à la hauteur des attentes légitimes de notre société. Dans ce contexte, la CNAPE appelle à des actions fortes pour sauver les métiers de l'humain :

- ▶ Revaloriser les salaires des professionnels de la protection de l'enfance et mettre fin aux inégalités de traitement entre le champ sanitaire et le champ social et médico-social.
- ▶ Améliorer les conditions de travail dans les établissements et services en mobilisant des moyens humains et financiers, et en renforçant le rôle de la médecine du travail.
- ▶ Compenser les contraintes inhérentes au travail social en mobilisant des leviers existants dans d'autres secteurs : accès facilité aux crèches, prise en compte dans le salaire d'un critère de pénibilité, prime d'internat attractive, valorisation du travail le dimanche et les jours fériés, etc.
- ▶ Refondre les diplômes du travail social pour une meilleure adéquation avec les besoins du terrain.
- ▶ Favoriser l'accès aux formations du travail social et développer l'apprentissage pour permettre aux étudiants une confrontation aux réalités de la pratique.
- ▶ Lancer une campagne de communication positive auprès du grand public à l'égard des professionnels de la protection de l'enfance.

Je n'arrive plus à recruter. J'ai des services qui tournent à moitié alors qu'ils devraient être à plein régime avec toutes les mesures qu'on nous envoie. Je signe CDD sur CDD et encore, je suis content de trouver des professionnels un minimum qualifiés mais on pense aux enfants ? Les absences, les ruptures, ils connaissent déjà, pas la peine d'en rajouter. Mais pas le choix, on gère l'impossible.

Pierre L.

Malgré une prise de conscience récente par les pouvoirs publics de l'utilité d'une politique préventive dès le plus jeune âge, la France reste au milieu du gué : les actions menées au titre de la prévention souffrent encore d'un insuffisant soutien, d'un manque de moyens et d'une mise en œuvre réduite.

Elles peinent à s'imposer et subissent un recul dans tous les domaines et à tous les âges. La baisse de certaines interventions, voire la fermeture de services lors de la crise sanitaire, ont rappelé qu'elles sont souvent relayées au second plan et considérées comme facultatives. Pourtant, toutes les études, recherches, observations cliniques démontrent à quel point elles éviteraient pour une large part, l'installation et l'aggravation de situations qui, prises tardivement, nécessitent ensuite des réponses curatives lourdes, au long cours, au détriment de l'enfant et bien plus coûteuses pour la société.

Les actions préventives sont essentielles au bien-être et au développement des plus petits, des enfants, des préadolescents et des adolescents qui en bénéficient. Les plus fragiles d'entre eux y ont un moindre accès alors que les vulnérabilités que rencontrent leurs parents ont des conséquences importantes sur eux. Lorsque les conditions de vie dans lesquelles évolue la famille sont hostiles, la sécurité psychique et matérielle essentielle au développement harmonieux de l'enfant est mise à mal.

De l'accompagnement périnatal précoce des parents dès lors que des difficultés sont identifiées pendant la grossesse, au soutien autour de la naissance et dans les premiers mois de vie du nourrisson, les services spécialisés de soutien à la parentalité et d'accueil du tout-petit, au premier rang desquels la protection maternelle et infantile (PMI), font face à une progressive perte de vitesse.



Plus de 52 000 enfants ont été victimes de violences, de mauvais traitements ou d'abandons.

Porter les efforts sur la prévention

Malgré les efforts consentis ces dernières années, la PMI n'est plus en capacité d'assurer ses missions préventives. Les modes d'accueil jouent aussi un rôle primordial dans le développement du tout-petit et sont de véritables leviers pour favoriser l'égalité des chances. Chaque enfant doit bénéficier d'un mode d'accueil de qualité assuré par des professionnels en nombre suffisant et formés à cet effet qui garantissent sa sécurité, concourent à son épanouissement et à sa socialisation. Pourtant, comme de nombreux services en faveur des enfants, ils souffrent d'un manque de reconnaissance et ne couvrent pas l'ensemble des besoins.

En parallèle, l'offre de santé et de soins spécialisés décline et entrave, dès le plus jeune âge, le suivi médical. Tous les champs de la santé sont touchés.

Sur l'ensemble du territoire, les délais d'attente pour accéder à des structures spécialisées, notamment les centres médico-psycho-pédagogiques et les centres d'actions médico-sociales précoces ne cessent de s'allonger, pouvant parfois atteindre plusieurs années. Les enfants issus de milieux défavorisés dont les parents ne peuvent se tourner vers des professionnels libéraux, beaucoup plus coûteux, pâtissent d'autant plus de cette carence qui peut conduire à l'aggravation de certains troubles voire à un sur-handicap.

A mesure qu'ils grandissent, l'offre préventive à destination des enfants s'affaiblit alors qu'elle est tout aussi fondamentale. A l'école, il est nécessaire de porter une attention particulière aux conditions de vie et à la santé de l'enfant, d'identifier leurs impacts

sur ses apprentissages et de mettre en œuvre des actions pour lever les difficultés repérées. Cette attention plus soutenue implique de renforcer les effectifs de professionnels de santé scolaire : médecins, infirmiers, psychologues, assistants sociaux prioritairement. Avec la PMI, il importe que ceux-ci soient en lien avec les professionnels de l'éducation spécialisée (protection de l'enfance et médico-social) pour une meilleure coordination de leurs accompagnements. Une vigilance particulière doit également être portée aux adolescents, plus exposés aux risques d'addictions, de troubles alimentaires, etc., du fait de cette période de transition complexe et difficile à vivre. Beaucoup de jeunes éprouvent de grandes difficultés et ne trouvent pas de réponse à leurs besoins. Pourtant, nombre de structures et de dispositifs ont fait leurs preuves, à

l'instar de la prévention spécialisée dont la situation est pourtant alarmante. Actrice essentielle pour repérer et mobiliser les jeunes, elle est confrontée à une réduction de ses effectifs dans de nombreuses collectivités, à une non-pérennité des moyens alloués, voire à une réduction de ses financements. L'action des éducateurs de rue mérite d'être reconnue, restaurée, soutenue et financée à hauteur des besoins des territoires. En effet, par leur présence et leur action, ils contribuent à remobiliser des adolescents en retrait de la société, en quête de sens et d'identité et ainsi participent à la prévention de la délinquance.

Enfin, en dépit du réveil plutôt récent des pouvoirs publics à propos des violences commises à l'encontre des enfants, et notamment des violences intrafamiliales, à l'école et sur le net, les résultats des politiques de lutte contre ces formes de violences restent insuffisants. Trop d'enfants en sont aujourd'hui victimes avec des conséquences graves. Une mobilisation massive et durable s'impose pour renforcer leur protection.

Sur le fondement de ces constats, la CNAPE prône un portage politique fort, affirmé au plus haut niveau, en faveur de la prévention. Elle doit être soutenue par les responsables politiques et doit se traduire par la pérennisation, le renforcement et le déploiement d'actions afin de :

- ▶ Créer une véritable offre de services en faveur du tout-petit en perpétuant l'entretien prénatal précoce, rendant universel l'accompagnement à la parentalité et renforçant la PMI.
- ▶ Assurer pour tout enfant, quel que soit son milieu ou son lieu de vie, un suivi en santé précoce et l'accès aux soins dont il a besoin sans délai.
- ▶ Réinvestir la santé scolaire notamment à l'école primaire et les missions sociales à l'école, exercées notamment par les assistants de service social de l'Education nationale.
- ▶ Reconnaître la prévention spécialisée comme une compétence obligatoire.
- ▶ Multiplier les campagnes de sensibilisation grand public à l'encontre des violences, directes ou indirectes (enfants témoins de violences conjugales ou à l'encontre de la fratrie), y compris les violences ordinaires.
- ▶ Accentuer la vigilance et la réactivité des professionnels qui interviennent auprès des enfants, des tout-petits comme des plus grands, pour repérer une situation de risque de danger pour l'enfant.

Il y a des listes d'attente partout et elles s'allongent. Pour un rendez-vous en pédopsychiatrie, c'est mission impossible. Un suivi en Camps, pareil. Je ne parle même pas des mesures de protection de l'enfance : plus d'une centaine d'enfants attendent d'être pris en charge ! Qui est prioritaire ? Le bébé ? La fillette dont le père est alcoolique et violent ? Le garçon qui subit des violences sexuelles ? L'ado sous emprise ? C'est cornélien et c'est notre quotidien. Pour certains, six mois ce n'est rien mais six mois d'insécurité, c'est très long pour un enfant.

Jasmine H.



Agir pour l'avenir de tous les jeunes

Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes un moment décisif. Pourtant, cette période charnière est marquée par de fortes inégalités sociales, économiques ou d'accès aux droits, aggravées par la crise sanitaire et ses conséquences.

La jeunesse française connaît une importante dégradation de ses conditions de vie. Beaucoup de jeunes se sentent isolés, sans perspectives. Leurs difficultés scolaires se sont accentuées et certains décrochent, souvent du fait de troubles dépressifs, parfois très aigus et non pris en charge. Le contexte actuel complique leur insertion sociale et professionnelle et, de fait, leur accès à l'autonomie. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes qui ne disposent pas ou peu de soutien moral, familial ou financier.

Cette situation démontre tout le chemin qu'il reste encore à parcourir en faveur d'une réelle égalité des chances dans

notre pays. De plus, cette crise a renforcé la défiance des jeunes envers les institutions. Se sentant délaissés, peu pris en compte, ils se désintéressent massivement des questions citoyennes et démocratiques qui leur semblent très éloignées de leur quotidien. En prenant en compte la multiplicité de nos jeunes, il est nécessaire de répondre aux besoins de chacune afin de pouvoir créer le collectif de demain, avec le moins possible de fractures et de ruptures.

C'est pourquoi la société se doit de les écouter et de promouvoir leurs idées. Par ailleurs, il est nécessaire de penser une adaptation des processus démocratiques afin qu'ils correspondent à leurs réalités. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront devenir des citoyens actifs. L'accompagnement vers l'âge adulte de chaque jeune est un impératif qui doit être érigé en priorité nationale et ce, sans considération de son milieu social, de son histoire et de

son origine. Il doit être assuré par un professionnel référent, voire également par un bénévole, qui doit être formé à cet effet et présent autant que de besoin. Il importe d'accorder le temps nécessaire pour l'aboutissement de chaque projet qui doit correspondre aux aspirations et aux aptitudes de chacun. Cet accompagnement doit être assorti d'une aide financière permettant de vivre dignement. Il est ainsi nécessaire de garantir à chaque jeune les mêmes chances, de déstigmatiser ceux en difficulté et de leur permettre d'avoir de l'ambition pour leur avenir.

Les jeunes qui ont bénéficié d'une mesure de protection sont particulièrement confrontés à ces problématiques. Cumulant bien souvent les fragilités, ils sont contraints d'aborder simultanément l'ensemble des transitions qu'implique le passage à l'âge adulte et ce, de manière plus précoce que les autres jeunes. Pourtant, ils bénéficient de ressources extérieures moins importantes du fait de l'absence de soutien familial. Lassés de l'étiquette « protection de l'enfance » ou « jeune délinquant », ils rejettent souvent les institutions et se retrouvent sans solution, ce qui explique la part importante d'anciens enfants protégés parmi les sans domicile fixe.

Cette crise a mis sur le devant de la scène, souvent médiatique, les difficultés auxquelles étaient confrontés les jeunes. Dans l'urgence, il fallait agir et de nombreuses mesures positives ont été mises en place pour les soutenir : aide à l'emploi, soutien financier, prolongation des accompagnements pour les jeunes sortant d'un dispositif de protection de l'enfance, aide psychologique, etc. Elles doivent être pérennisées et garanties jusqu'à ce que chaque jeune dispose de ressources permettant une insertion durable dans la vie sociale, professionnelle et citoyenne.

Vigies des effets positifs comme négatifs, les associations de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse sont mobilisées aux côtés de ces jeunes et ce, malgré les difficultés auxquelles elles font face au quotidien. Si le domaine

de l'éducation spécialisée joue un rôle primordial dans l'accompagnement de la jeunesse, il est également nécessaire de penser des passerelles avec le droit commun afin que les jeunes les plus fragilisés parviennent à s'insérer dans notre société.

Une politique publique globale dédiée à la jeunesse doit être déterminée et concrétisée afin de garantir un

accompagnement transversal et pluridisciplinaire à tous les jeunes de moins de 25 ans qui en ressentent le besoin et ce, jusqu'à la réalisation de leurs projets. Pour cela, il convient de s'appuyer sur le savoir-faire des associations, expertes de l'accompagnement des jeunes, qui déploient des actions innovantes pour leur assurer une insertion sociale, professionnelle et citoyenne.



L'enjeu pour la société est sa cohésion d'aujourd'hui et de demain. Bien faire grandir tous les enfants avec attention et bienveillance, c'est élaborer leur avenir d'adultes sur des bases solides, des adultes qui se sentent bien dans la société qui en retour les inclut, des adultes ayant le désir d'y vivre pleinement, d'y être partie prenante, et de s'y engager.

La CNAPE demande de :

- ▶ Pérenniser les mesures en faveur des jeunes mises en place lors de la crise sanitaire.
- ▶ Garantir un revenu de base mensuel universel et inconditionnel dès l'âge de 18 ans et jusqu'à 25 ans, quels que soient le projet d'insertion et le niveau de ressources des parents.
- ▶ Développer le pouvoir d'agir en donnant une place à part entière aux jeunes dans les instances et procédures décisionnaires ou de consultation, nationales ou locales, qui les concernent.
- ▶ Adapter les processus démocratiques aux usages des jeunes.
- ▶ Permettre à chaque jeune de moins de 25 ans ayant relevé de la protection de l'enfance, de bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins et à ses projets avec des passerelles vers le droit commun.
- ▶ Supprimer l'orientation systématique vers les filières courtes pour permettre à chaque jeune protégé de s'épanouir dans son projet personnel au regard de ses aspirations et de ses capacités.
- ▶ Désigner une personne « ressources » dès la minorité du jeune protégé, tiers extérieur à son accueil, qui fera la transition entre la minorité et la majorité pour engager son projet.

▶ 1,5 million des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

▶ 26% des personnes sans domicile fixe nées en France sont d'anciens enfants placés.

On m'a toujours dit que j'étais un bon à rien et puis un jour, mon éducateur a été là pour moi. Il m'a donné confiance, il m'a dit que je pouvais réussir. Sans lui, je n'en serais pas là aujourd'hui. Je ne fais plus de bêtises, j'ai des projets, je fais des études, je vais avoir un travail, la belle vie, quoi!

Hamza J.

LA CNAPE EN UN REGARD

Créée en 1948, la CNAPE est une **fédération nationale d'associations** qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les **champs d'intervention de la CNAPE** concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Représentée sur le territoire, tant métropolitain qu'ultramarin, par ses **18 délégations régionales**, la CNAPE constitue un ensemble associatif dynamique et engagé. Elle s'appuie sur un réseau de **147 associations**, **13 fédérations et mouvements**, **1 association nationale d'usagers** et **des adhérents individuels**. Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accompagnent et accueillent chaque année plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. **Force de propositions**, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

■ CNAPE HAUTS-DE-FRANCE

Tél. : 03 20 16 28 72
Email : f.lemaire@cnape.fr

■ CNAPE GRAND-EST

■ CNAPE CHAMPAGNE-ARDENNE

Tél. : 03 26 79 85 60
Email : p.colautti@cnape.fr

■ CNAPE LORRAINE

Tél. : 06 77 95 71 65
Email : j.lepetit@cnape.fr

■ CNAPE ALSACE

Tél. : 03 88 43 02 50
Email : r.bandol@cnape.fr

■ CNAPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Tél. : 03 85 90 05 90
Email : c.geoffray@cnape.fr

■ CNAPE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Tél. : 06 70 72 19 88
Email : c.dely@cnape.fr

■ CNAPE PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

Tél. : 04 92 36 71 71
Email : d.scano@cnape.fr

■ CNAPE OCCITANIE

■ CNAPE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Tél. : 04 67 49 87 00
Email : n.greffeuille@cnape.fr

■ CNAPE MIDI-PYRÉNÉES

Tél. : 05 63 21 12 12
Email : jl.losson@cnape.fr

■ CNAPE ARIÈGE

Email : s.laurio@cnape.fr

■ CNAPE HAUTE-GARONNE ET TARN-ET-GARONNE

Email : l.vayssettes@cnape.fr

■ CNAPE TARN

Email : n.maigne@cnape.fr

■ CNAPE NOUVELLE-AQUITAINE

■ CNAPE AQUITAINE

Tél. : 05 57 81 78 20
Email : s.dechassey@cnape.fr

■ CNAPE LIMOUSIN- POITOU-CHARENTES

Tél. : 05 55 88 91 00
Email : c.somnard@cnape.fr

■ CNAPE PAYS-DE-LA-LOIRE

Tél. : 02 41 68 65 60
Email : n.ferrier@cnape.fr

■ CNAPE BRETAGNE

Tél. : 02 99 51 69 00
Email : e.panis@cnape.fr

■ CNAPE NORMANDIE

Tél. : 02 32 39 79 60
Email : jp.mahier@cnape.fr

■ CNAPE CENTRE-VAL DE LOIRE

Tél. : 02 54 34 19 26
Email : n.boigeaud@cnape.fr

■ CNAPE ILE-DE-FRANCE

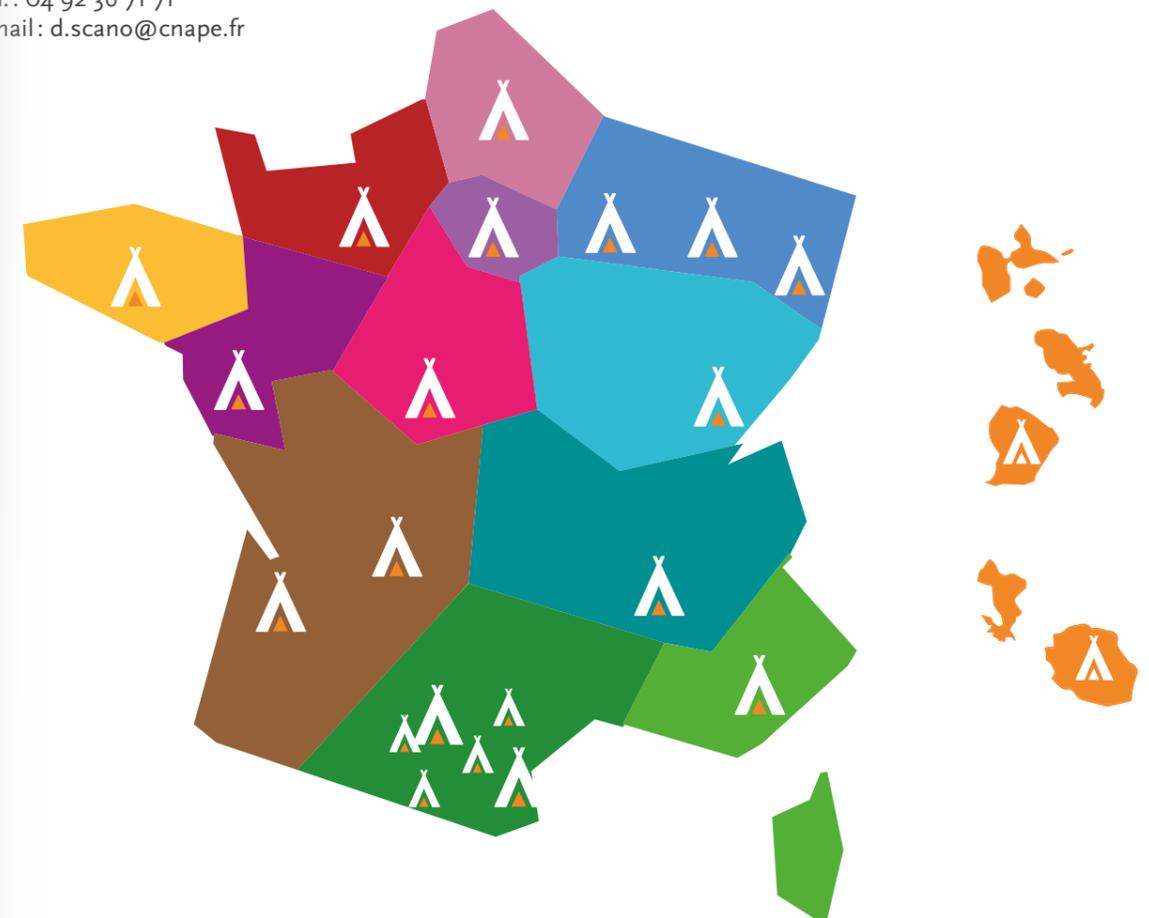
Tél. : 01 41 92 96 02
Email : k.mouala@cnape.fr

■ CNAPE ANTILLES-GUYANE

Tél. : 05 90 81 24 07
Email : f.bhiki@cnape.fr

■ CNAPE OCÉAN INDIEN

Tél. : 02 69 61 64 00
Email : d.mhoumadi@cnape.fr



CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



CNAPE - 118, rue du Château des Rentiers 75 013 Paris - Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnape.fr

www.cnape.fr